



« LE MÉDAILLÉ 44 »

**Revue Officielle du Comité Départemental
de la Fédération Française des Médailleurs
de la Jeunesse et des Sports de la Loire-Atlantique**

Siège social : Maison des sports 44 rue Romain Rolland 44100 Nantes

N° 22
1^{er} Trimestre
2006

AGENDA



21 mars :

Comité Directeur Départemental
Couëron

23 mars :

Assemblée Générale du CDOS
Cordemais

25 mars :

Comité Régional 28
Angers

28 mars :

Séance d'étude du CDOS
sur le CNDS

14 avril :

Remise de médailles
à la Préfecture

5 mai :

Le Mans, voyage régional

10 mai :

Jury du Prix de la Sportivité
dans les Collèges

16 mai :

Comité Directeur Départemental

26/28 mai :

Congrès National
Saint-Étienne

10 juin :

Assemblée Régionale

20 juin :

Comité Directeur Départemental



Joël FRUCHAUD

*Nouveau Président élu par l'assemblée générale du 4 mars 2006
pour :*

**Une Association amicale
De femmes et d'hommes expérimentés
Défenseurs des valeurs du travail associatif au profit du plus grand
nombre
En partenariat avec les Mouvements Sportifs et de Jeunesse
En cohérence avec les orientations nationales**

Les adhérents prendront connaissance du procès verbal de l'AG transmis en annexe.

Dopage et conduites dopantes : Une réalité qui touche aussi les jeunes sportifs...

Le dopage* constitue une réalité du sport moderne, et les derniers J.O d'hiver à Turin, marqués par un certain nombre d'« affaires » en lien avec des pratiques de dopage, sont là pour nous le rappeler. Ce climat de suspicion nous fait dire qu'il est important d'intervenir de manière efficace et concertée auprès des jeunes sportifs, qui, à priori, semblent « ouverts » à certains messages préventifs, si l'on en croit les résultats d'un certain nombre d'actions de prévention et de dispositifs tournés vers l'éducation au sport-santé.

Un premier constat s'impose au regard des statistiques rendues par les différentes instances impliquées dans la lutte antidopage (CPLD** ; AMA**) : de plus en plus de sportifs sont contrôlés, y compris de manière « inopinée ». Ainsi, 9 000 échantillons ont été analysés en France en 2004, et 4,5% d'entre eux se sont révélés positifs. Notons que dans 60% des cas, les contrôles antidopage (CAD) sont inopinés.

Il semble que cette dynamique de répression, qui reste fondamentale dans la « lutte » antidopage, ne reflète pas précisément la réalité du terrain sportif et la prégnance des conduites dopantes, notamment chez les jeunes sportifs.

Ce qui frappe lorsque l'on observe le phénomène de dopage sportif, c'est d'abord la multiplicité des sports incriminés et la disparité des profils des

sportifs concernés. Des CAD se sont révélés positifs en sport pétanque au cours de l'année 2004 dans la région des Pays de la Loire. Cette réalité nous fait réfléchir quant à l'orientation des CAD. Si les dirigeants manifestent la volonté de lutter contre le dopage au sein de leur sport, ils sont en mesure de « demander » des CAD, ce qui renvoie aux fédérations sportives une lourde responsabilité. Depuis 1999, la loi en vigueur est claire au sujet de la protection de la santé des sportifs. En effet, la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à « la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage » votée à l'initiative de la Ministre des Sports Madame Marie Georges Buffet a été intégrée dans le Code de la Santé Publique.

Cette volonté de réaliser des contrôles doit donc concerner toutes les fédérations. Mais quand on connaît les limites quant à l'efficacité des prélèvements urinaires dans la recherche de certaines substances, il apparaît urgent de coupler ceux-ci à des prélèvements sanguins.

La répression constitue l'un des volets fondamentaux pour lutter contre le dopage, mais qu'en est-il des actions menées à visée préventive ?

Depuis l'affaire Festina qui a marquée l'été 1998 sur le Tour de France cycliste, la France s'est engagée de manière significative dans des actions de prévention.

Suite page 3



Dopage et conduites dopantes :

Une réalité qui touche aussi les jeunes sportifs...

Suite de la page 1

Néanmoins, il reste beaucoup à faire, surtout d'un point de vue qualitatif, et ce, auprès des plus jeunes, et pas exclusivement dans les filières du sport haut niveau.

De la même manière que les pratiques de la jeunesse changent, les approches pédagogiques et éducatives en matière de prévention doivent également évoluer, pour répondre à certaines réalités et rester dans le ton.

Un déficit de coordination est à noter au niveau national en terme de diffusion d'outils de prévention et d'évaluation, mais également quant aux

destinataires des interventions proposées : les sportifs ; les scolaires ; les dirigeants et cadres sportifs (entraîneurs, élus...). Ces interventions sont réalisées par des personnes formées, en coordination avec l'AMCD et la DRDJSVA. Le dispositif compte une trentaine « d'animateurs-conférenciers » opérationnels sur les cinq départements de la région des Pays de la Loire.

Concernant les sportifs, ces séances leurs sont réservées exclusivement, sans la présence des parents ou des adultes « référents » qui les encadrent habituellement dans le champ sportif (entraîneurs ; dirigeants ; préparateurs physiques...). Le sens de notre démarche, repose sur l'ouverture à la parole, l'écoute et l'échange, dans un cadre neutre et réservé à cela.

L'objectif de la prévention des conduites dopantes telle que nous la menons dans la région des Pays de la Loire repose sur le postulat qu'il est important d'informer les populations concernées par tel ou tel comportement, mais que cela n'est pas suffisant si l'on souhaite intervenir sur des processus de changement dans un milieu sportif parfois centré sur lui-même et enfermé dans ses croyances.

Nos objectifs consistent à faire passer aux jeunes sportifs des connaissances (informations), à les faire réfléchir quant à leur propre implication et cheminement dans la pratique sportive (sensibilisation) ; et enfin à leur donner les moyens de résister aux tentations qui propulsent certains d'entre eux dans des conduites dopantes ou de dépendance.

Il s'agit également de permettre aux jeunes sportifs de s'exprimer dans un cadre prévu pour cela et au sein duquel le climat n'a rien à voir avec celui de la performance et de la réussite compétitive. Dans nos interventions, il n'est pas question de renforcer positivement les « activistes »

de la performance, mais bien d'interroger les projets de chacun, les attentes mais aussi les craintes et les doutes...



Bertrand Guéineau

(psychologue,
AMCD des Pays de la Loire)
Auteur de l'article

* Il est interdit à toute personne, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété,
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

** Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage (CPLD)
Agence Mondiale Antidopage (AMA)

*** Antenne Médicale de prévention et de prise en charge des Conduites Dopantes.
Région Pays de la Loire (AMCD)

DOPAGE - CONDUITES DOPANTES

parler
informer
aider
soigner

ANTENNE MEDICALE DE PREVENTION
ET DE PRISE EN CHARGE DES CONDUITES DOPANTES
Région pays de la Loire

www.dop-sante.net

N° Vert 0 800 88 05 04

Anonyme, Confidentiel, Personnalisé, Gratuit

résultats de telle ou telle campagne de prévention. Nous devons fixer des objectifs précis et ne pas se contenter d'extrapoler à partir d'éléments factuels (rendus publics par la profusion médiatique actuelle en matière de sport), ou de représentations bien souvent inexploitable dans cet objectif précis.

Plusieurs dispositifs existent en région Pays de la Loire. Dans le cadre du dispositif « Animateur-Conférenciers » (dispositif régional de prévention dopage et d'éducation à la santé coordonné par l'AMCD***, en partenariat avec la DRDJSVA), trois publics cibles sont

Pour tous renseignements complémentaires concernant le dopage et les conduites dopantes, vous pouvez contacter

**l'AMCD des Pays de la Loire
(9, bis rue de Bouillé, 44000 NANTES)**

N° vert gratuit : 0.800.880.504

www.dop-sante.net